

RÈGLEMENT N° 545-R
REGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN
D'URBANISME 475 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN
D'INTEGRER UN SOUS-GROUPE D'USAGE DANS UNE AIRE D'AFFECTION

- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire ;
- CONSIDÉRANT QU'** un citoyen a approché la municipalité pour obtenir le droit d'opérer un service de dépeçage dans son bâtiment accessoire ;
- CONSIDÉRANT QUE** le groupe d'usage « commercial et service » dans la l'aire d'affectation « résidentielle faible densité » n'autorise que l'hébergement et la restauration ;
- CONSIDÉRANT QU'** qu'une consultation publique a été tenue le 15 novembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT QU'** qu'un 2^e projet de règlement a été adopté le 15 novembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT QU'** aucune personne n'a signé une demande de référendum dans les délais accordés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stephan Simoneau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 545-R est et soit adopté
et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 NUMERO ET TITRE DU REGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 545-R et s'intitule « *Règlement modifiant le plan d'urbanisme 475 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'intégrer un sous-groupe d'usage dans une aire d'affectation* ».

Article 2 USAGE PERMIS SELON LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

La figure 7.3.1 intitulée « Figure 7.3.1 : Les usages autorisés et les grandes affectations du territoire » est modifiée. La modification consiste à ajouter, après le premier alinéa de la « note 22 », le texte suivant :

« Par ailleurs, de façon spécifique le sous-groupe d'usage « service de dépeçage » est permis dans la zone Rb-138. »

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202112-020
CE 6^E JOUR DU MOIS DE DECEMBRE 2021.

Mario Beauchesne,
Maire

Yves Galbrand,
Directeur général et greffier-trésorier